

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers :
en exercice 29

présents 19

votants 22

L'an deux mille vingt deux -----

le vingt et un juillet à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2022

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Hervé MILESI, Sandrine PALUMBO, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Dominique SAULNIER, Véronique COTTON. (excusés).

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Alexandre CHUARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collège Karine RUBY et le Gymnase Intercommunal ont ouvert leurs portes en septembre 2006 sur les terrains mis à disposition par la commune pour leur construction.

Dans le cadre du transfert de propriété du foncier à réaliser entre la commune, le Département et la Communauté de Communes du Pays Rochois des discussions entamées dès 2009 ont finalement pu aboutir à la réalisation d'un document d'arpentage réalisé par le cabinet CHAUQUET-EKSTEROWICZ, validé par l'ensemble des parties qui fait ressortir les éléments suivants :

- Parcelles cédées par la commune au Conseil Départemental de Haute-Savoie :
 - Section D - N°1242 (695p) pour 67a21
 - Section D - N°1231 (385p) pour 30a96
 - Section D - N°1228 (384p) pour 10a24
 - Section D - N°1233 (389p) pour 15a10
 - Section D - N°1235 (390p) pour 7a30
 - Section D - N°1237 (391p) pour 14a20
 - Section D - N°1244 (1057p) pour 3a23Soit 1ha48a24

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le : 25/07/22

Publié le : 26/07/22

Le Maire,
Marin GAILLARD



- Parcelle cédée par la commune à la C.C.P.R. :
 - Section D - N°1240 (695p) pour 49a39

- Parcelles restant propriété de la Commune :
 - Section D - N°1241 (695p) pour 11a36
 - Section D - N°1232 (385p) pour 8a87
 - Section D - N°1229 (384p) pour 18a34
 - Section D - N°1245 (1057p) pour 2a33
 - Section D - N°1239 (391p) pour 1a87
 Soit 42a77

Par ailleurs, en application de l'article L213-3 du code de l'Education, les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune sont transférés en pleine propriété au Département à titre gratuit et de droit lorsque le Département a effectué sur ces biens des travaux de construction.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le transfert de propriété au Département de la Haute-Savoie des parcelles suivantes :
 - Section D - N°1242 (695p) pour 67a21
 - Section D - N°1231 (385p) pour 30a96
 - Section D - N°1228 (384p) pour 10a24
 - Section D - N°1233 (389p) pour 15a10
 - Section D - N°1235 (390p) pour 7a30
 - Section D - N°1237 (391p) pour 14a20
 - Section D - N°1244 (1057p) pour 3a23
 Soit 1ha48a24

- Approuve le transfert de propriété à la C.C.P.R. de la parcelle section D n°1240 (695p) pour 49a39 ;

- Décide que ces transferts se feront à titre gratuit

- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer tous actes authentiques afférents et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD




Le Secrétaire,
Alexandre CHUARD

